

Avec cette lettre, M. Howatson m'en envoyait une autre qu'il écrivait le 24 mars 1933 à F. G. Goodspeed, ingénieur régional des travaux publics à Winnipeg et dont voici le texte :

Cher monsieur,

Je vous accuse réception de votre lettre du 9 du courant au sujet de la drague du lac Winnipegosis. La chambre de commerce a été saisie de cette lettre et l'on me prie de vous répondre comme suit.

La navigation aurait été fort difficile sur le lac l'an dernier, soit en 1932, si la drague n'avait pas fonctionné. Même alors, il était à peine possible de passer dans la rivière et le chenal de l'embouchure quand il y avait vent du sud, comme on l'a vu alors que le navire à vapeur *Armenon* devait se tenir en dehors et se servir du remorqueur de la drague pour remorquer sa barge. En outre, il a fallu se servir du remorqueur pour sortir de la rivière ce bateau et son outillage, parce qu'il aurait été trop dangereux de faire marcher les machines du bateau dans les eaux les plus basses. A la suite de ces opérations dans la rivière et le chenal, il a fallu mettre l'*Armenon* à sec, cet hiver, pour le réparer; il fallait entre autres des réparations au coussinet de poupe fendu quand l'hélice a touché le fond et à la quille brisée. Si cela s'était produit plus tôt dans la saison, l'activité des pêcheries en aurait été amoindrie et certains habitants de l'endroit se seraient trouvés dans la gêne.

Ces faits démontrent que la région dépend à peu près entièrement de la pêche et des autres industries du lac Winnipegosis. L'arrêt des affaires à cause du manque de chenal navigable pour sortir du port aura un effet direct et considérable sur les moyens de subsistance de notre population.

Je ne saurais approuver trop énergiquement ces affirmations, monsieur le président. Il se trouve une population de 1,200 à 1,500 à Winnipegosis et la région avoisinante, sans compter divers établissements des bords du lac. Cette population compte à peu près absolument sur la pêche et les industries sans doute de moindre importance du lac. La lettre ajoute :

Comprenant la gravité de l'état financier de l'heure, la Chambre de commerce pense que, même s'il faut réduire les travaux de dragage, il est nécessaire d'en exécuter tout de même, ici.

L'an dernier, on a réduit les travaux de dragage. On ne les a pas poursuivis pendant tout l'été, comme les années précédentes, mais on les a arrêtés en septembre.

On demande maintenant que votre drague fonctionne dans la rivière et le chenal du lac pendant une partie suffisante de la saison pour permettre la navigation sans danger dans ces chenaux. Les habitants de la région ont trop d'intérêts en jeu pour qu'on arrête tout à fait le dragage.

Quant à la crue du lac, les eaux montent au printemps d'une année normale, c'est-à-dire quand la chute de pluie a été normale. L'évaporation de l'été détruit l'effet de cette crue. Cette saison-ci, la neige ayant été assez abondante, le lac recevra de l'eau; mais, le sol étant bien sec, le flux ne sera pas aussi considérable qu'à l'ordinaire, nous semble-t-il. Puis se pro-

duira l'évaporation de l'été, ce qui ramènera le lac au niveau de l'an dernier et peut-être au-dessous. A notre sens, seule une chute de pluie particulièrement abondante peut faire monter le lac à un niveau sûr, navigable. Mais il est trop hasardeux de laisser l'avenir de la navigation sur le lac à la merci de la nature et de lourdes pluies problématiques, si l'on songe que les moyens de subsistance d'un grand nombre de personnes sont en jeu.

Je vous prie donc de songer de nouveau à la question du dragage dans notre région et de me faire connaître votre décision.

Ces deux documents devraient indiquer au ministre comme il serait sage d'arrêter le dragage l'été prochain. Par le fait même que cette drague est en opération depuis probablement vingt-cinq ou trente ans et que l'on se propose d'abandonner ces travaux alors que le niveau de l'eau est plus bas qu'il ne l'a jamais été depuis peut-être quarante ou cinquante ans, voilà qui souligne la gravité de la situation. J'ose espérer que le ministre mettra sérieusement à l'étude les représentations que je fais. La question est très importante. Je le répète, elle met en jeu les intérêts d'une population de 1,200 à 1,500 pêcheurs dans le voisinage du lac Winnipegosis sans compter nombre de colons qui sont établis dans la région avoisinante; le lac Winnipegosis est l'un des plus étendus de tout le Dominion du Canada. J'espère que, si le chiffre du crédit en discussion n'est pas assez élevé pour que l'on maintienne cette drague en service dans le cours de l'été prochain, le ministre verra à faire inscrire la somme nécessaire à cette fin dans les crédits supplémentaires et ainsi le chenal sera tenu ouvert.

L'hon. H. A. STEWART: Présentement et au cours de conversations précédentes que j'ai eues avec mon honorable ami, il a magnifiquement plaidé sa cause. Je ne puis lui donner l'assurance que je me rendrai à sa demande, mais j'examinerai de nouveau les très forts arguments qu'il a fait valoir.

L'hon. M. VENIOT: Le crédit n° 124 concernant les travaux de dragage dans les Provinces maritimes s'élève au chiffre de \$149,200. Le ministre est-il en mesure de dire à quels endroits ces fonds seront déboursés?

M. PRICE: Dans le crédit n° 116, Je constate qu'un somme de \$25,300 est affectée à Shippigan, qui se trouve dans la circonscription représenté ici par l'honorable député de Gloucester (M. Veniot). Je ne puis m'expliquer quelle objection il désire soulever pour l'instant. . .

L'hon. M. VENIOT: Je ne soulève pas d'objection.

M. PRICE: . . . ni pourquoi il s'oppose à ce que d'autres sommes soient dépensées dans les différentes parties de la province du Nou-